

---

# Mnesic

---

SOCIÉTÉ À MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2026**  
**L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE LA MÉMOIRE**

Période couverte : Avril 2024 – Décembre 2025

Date de publication : Juin 2026



En 2024, nous avons lancé Mnesic avec une ambition claire : utiliser l'intelligence artificielle pour redonner autonomie et dignité aux personnes souffrant de troubles sévères de la mémoire. Aujourd'hui, après deux années de développement intensif, nous sommes fiers de présenter les premiers résultats concrets de notre application IAM. Ce rapport retrace notre parcours, nos défis, et nos perspectives pour les années à venir. Merci à nos partenaires, nos investisseurs, et surtout, aux patients qui nous inspirent chaque jour.

**MATTHIEU LETELLIER**

Président

« L'intelligence artificielle  
au service de la mémoire »



---

Créée en 2024, **Mnesic**,  
société à mission d'intérêt général,  
**a pour but d'améliorer la qualité de vie**  
de patients, de réduire les limitations  
fonctionnelles et les incapacités associées  
à leurs pathologies neurologiques  
ou psychiatriques en utilisant  
**l'intelligence artificielle.**

---

## Une équipe créative et exigeante

---



**Dr Antoine Del Cul**  
Psychiatre et chercheur en  
neurosciences cognitives,  
Hôpital de la Pitié  
Salpêtrière, APHP, Paris

Impliqué dans les soins  
des patients souffrant de  
maladies psychiatriques  
avec troubles cognitifs et  
de maladies neurologiques  
à expression psychiatrique.



**Julien Blanchard**  
Chief AI Officer

Julien a forgé son expérience  
dans le secteur digital.  
Il s'appuie sur une approche  
agile et créative pour  
concevoir des solutions  
porteuses de sens.



**Matthieu Letellier**  
Letellier Groupe

Designer, entrepreneur  
depuis 20 ans.  
Un engagement humaniste  
pour l'innovation et la  
durabilité.

---

# iAM

## Intelligent Artificial Memory

Un outil conversationnel  
qui s'appuie sur l'IA  
afin d'aider les personnes  
en déficience mémorielle



---

# Principaux objectifs :

---

## Augmenter

- ↳ les capacités de mémoire des patients

## Ralentir

- ↳ la dégradation lorsque la maladie est évolutive

## Favoriser

- ↳ l'apprentissage de nouvelles connaissances et compétences

## Améliorer

- ↳ l'humeur des patients

iAM

---

# Une AI alimentée par trois canaux :

---

### De manière implicite et passive :



#### IAM

- ↳ enregistrement des conversations orales, des déplacements, des activités
- ↳ des échanges (mails, SMS, vocaux)
  - ↳ éventuellement informations issues des connexions avec le smartphone des gens qu'il rencontre
- ↳ discussions et capteurs émotionnels



### De manière explicite et volontaire :



#### PATIENT

Apporte des notes écrites ou vocales, des données d'actualité (articles), des informations relatives à des RDV, des voyages etc.



#### PROCHES & SOIGNANTS

Peuvent alimenter la mémoire par des écrits, des vocaux ou d'autres données.

# Les bénéfices

## ↳ humains

### Patients

- ↳ Amélioration de la **qualité de vie**
- ↳ Meilleure **autonomie**
- ↳ **Amélioration des capacités** mnésiques et cognitives en général
- ↳ Favoriser **l'apprentissage** de nouvelles connaissances et compétences
- ↳ **Atténuation** de l'état dépressif
- ↳ Meilleure **intégration sociale** et professionnelle

### Médecins & soignants

- ↳ **Monitoring** de la mémoire du patient
- ↳ **Accompagnement** complémentaire continu

### Aidants

- ↳ **Amélioration de la** qualité de vie
- ↳ **Participation active** à la rééducation



# ↳ institutionnels

## Économies pour les aides sociales

(santé, allocations, insertion...)

↳ **Mutuelles** et assurances privées

## Opportunités de développement

↳ **Laboratoires** et institutions pharmaceutiques françaises (partenariats, protocoles)

↳ **Développement international** de l'application compte tenu de la fréquence de ce type de handicap dans le monde



## BILAN FINANCIER

Période couverte : Avril 2024 – Décembre 2025

Poste	Montant (€)	% du Total
<b>Actif Total</b>	5 307	100%
Capital Social	1 000	19%
Résultat Net	-493	-9%
Dettes	4 801	91%
Disponibilités	4 142	78%

## Répartition des charges 2025

Poste	Montant (€)
Maintenance	845
Honoraires (comptable)	500
Honoraires (juridique)	2 500
Frais divers	1 500
Annonces et insertions	975
Frais bancaires	270
<b>Total</b>	<b>6 990</b>

## INNOVATION TECHNOLOGIQUE

### Fonctionnalités de IAM

- Mémoire externe (souvenirs anciens et nouveaux).
- FMP (Future Memory Projection) : Rappels contextualisés.
- PEL (Positive Emotional Learning) : Régulation des émotions.
- Alimentation des données :
  - Passive : Enregistrements audio, SMS, déplacements.
  - Active : Notes, RDV, informations manuelles.

## ARCHITECTURE TECHNIQUE

[Utilisateur] → [Smartphone] → [Serveur OVH (chiffré)] → [Mémoire Externe + IA] → [Réponses]

## SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

- Données chiffrées sur serveurs privés (OVH).
- Accès sécurisé (empreinte digitale/reconnaissance faciale).
- Clé de chiffrement remise au patient (USB).
- Pas de centralisation des données (respect RGPD).

## PERSPECTIVES 2026-2027

### Feuille de route

<b>Année</b>	<b>Phase</b>	<b>Objectifs</b>
2026	Finalisation du POC	Tests utilisateurs, corrections techniques.
2026-2028	Phase 2 (Étude médicale)	Test sur échantillon élargi, évaluation.
2027+	Phase 3 (Commercialisation)	Lancement, partenariats, déploiement.

### Besoins de financement

<b>Phase</b>	<b>Montant (k€)</b>
Finalisation du POC	250
Protocole de recherche	650
Commercialisation	1 250

Ce rapport marque une étape clé pour Mnesic. En deux ans, nous avons posé les bases technologiques et médicales de IAM, une solution innovante pour les personnes souffrant de troubles de la mémoire. Les défis restent nombreux, mais les résultats obtenus nous confirment que nous sommes sur la bonne voie. Nous remercions nos partenaires, nos investisseurs, et surtout, les patients qui nous font confiance. Ensemble, continuons à innover pour redonner espoir et autonomie.

---

# Mnesic

---

**SOCIÉTÉ À MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

Sas Mnesic  
Société à mission d'intérêt général  
11 rue Godot de Mauroy, 75009 Paris  
contact@mnesic.ai  
Tél: +33 6 20 45 20 92

MNESIC.AI

An abstract, glowing network visualization in shades of blue and cyan. It features numerous interconnected nodes and edges, creating a complex, web-like structure that resembles a neural network or a data graph. The nodes are small, bright points of light, and the edges are thin, glowing lines connecting them. The overall effect is a sense of dynamic connectivity and data flow.



**AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT RELATIF,  
A LA VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS  
SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

*MNESIC – 06/2026 – V1*



**MNESIC**

11 RUE GODOT DE MAUROY  
75009 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65  
[www.compagnie-fiduciaire.com](http://www.compagnie-fiduciaire.com) – [cf-audit@groupecf.com](mailto:cf-audit@groupecf.com)

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 750 000 EUROS  
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE



**MNESIC**  
11 RUE GODOT DE MAUROY  
75009 PARIS

---

**AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT RELATIF  
A LA VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS  
SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

*MNESIC – 06/2026 – V1*

Période allant du 10/04/2024 au 31/12/2025

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Validation/Vérification n°3-2120 portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du référent de mission et relatives à la période allant du 10/04/2024 au 31/12/2025.

## **I. Conclusion**

---

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être « améliorer la qualité de vie des patients et de réduire ou compenser les limitations fonctionnelles et les incapacités associées à leurs pathologies neurologiques ou psychiatriques en utilisant des outils numériques et l'intelligence artificielle » inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts : « Promouvoir l'accès aux soins », « Développer l'innovation médicale pour proposer les meilleurs soins possibles », « Systématiser le dialogue avec nos parties prenantes en santé » et « Protéger la planète pour améliorer la société » et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le référent de mission ;
- les conclusions favorables du référent de mission sur la pertinence des objectifs ;

*MNESIC – 06/2026 – V1*

*Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.*

Nous avons constaté :

- des éléments susceptibles de remettre en cause la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- qu'il n'y a pas d'éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité de chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Par conséquent,

- La société MNESIC respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission.
- Concernant les objectifs sociaux et environnementaux de MNESIC, nous n'avons pas été en mesure d'émettre une conclusion.

## **II. Commentaires**

---

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Le rapport présenté s'apparente davantage à un rapport d'activité qu'à un rapport de mission, dans la mesure où il ne reprend pas les éléments structurants attendus, notamment la présentation des objectifs statutaires, leur déclinaison opérationnelle, ainsi que le rôle du référent de mission et son appréciation.
- Nous avons constaté l'implication et la disponibilité des personnes ainsi que leur maîtrise des sujets sur lesquelles elles ont été interrogées.
- Le référent de mission n'a pas formulé d'avis dans son rapport concernant l'exécution de la mission, ni sur la pertinence de celle-ci et de sa déclinaison opérationnelle.
- Les objectifs statutaires ne sont pas clairement présentés dans le rapport de mission, et aucune action ne leur apparaît explicitement associée.
- MNESIC s'est déclarée société à mission le 10 avril 2024. Conformément aux dispositions de l'article R.210-21 du Code de commerce, la première vérification aurait dû intervenir au plus tard le 10 avril 2026.

## **III. Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux**

---

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des

*MNESIC – 06/2026 – V1*

*Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.*

objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport de mission.

#### **IV. Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux**

---

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

#### **V. Responsabilité de l'entité**

---

Il appartient à l'entité :

- de constituer un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du référent de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du référent de mission.

Il appartient au référent de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

#### **VI. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant désigné**

---

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance

*MNESIC – 06/2026 – V1*

*Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.*

modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

## **VII. Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

---

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A.210-1 et A.210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification (CFAUDIT-4.001-V6).

## **VIII. Indépendance et contrôle qualité**

---

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## **IX. Moyens et ressources**

---

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 11 juin et le 12 juin 2026 sur une durée totale d'intervention de 1 jour.

Nous avons notamment mené des entretiens avec les 3 associés et la référente de mission liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

## **X. Nature et étendue des travaux**

---

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

*MNESIC – 06/2026 – V1*

*Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.*

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
  - o les informations disponibles dans l'entité ;
  - o la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du référent de mission établi depuis la dernière vérification.
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
  - o les informations collectées ;
  - o la raison d'être et
  - o les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du référent de mission;

*MNESIC – 06/2026 – V1*

*Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.*

- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du référent de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du référent de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du référent de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
  - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
  - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
  - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
  - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité ;
  - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du référent de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

*MNESIC – 06/2026 – V1*

*Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.*

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Bordeaux,  
Le 22 juin 2026.

**POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**

Organisme Tiers Indépendant

DocuSigned by:  
  
8D11B09D7C20443...  
**Tiffany HENOCQUE**  
Associée